

Carte des clubs

Si vous souhaitez participer à une réunion de club, vous pouvez prendre contact avec le club de votre région en fonction de votre situation géographique.



FRANCE-OUEST

M. Patrick LANDOUZY

TÉL. 02 31 37 43 46
FAX 02 31 37 43 97

E.MAIL patrick.landouzy@ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE
12 rue de la Charrière
14440 CRESSERONS



ILE DE FRANCE - NORD

M. Christian GIBRAT
Responsable de Zone Paris-Nord

TÉL. 01 57 64 25 60
FAX 01 57 64 25 51
PORTABLE 07 86 00 15 06

E.MAIL christian.gibrat@groupe-mma.fr

M.M.A VIE

Immeuble Equinox
19/21 allée de l'Europe
92616 CLICHY CEDEX



EST-FRANCE

M. Thierry DAMERVAL
Inspecteur Développement

TÉL. 03 88 27 35 38
PORTABLE 06 17 18 31 58

E.MAIL thierry.damerval@prevoir.com

PREVOIR VIE

5 rue Montserrat
67500 MARIENTHAL



RHONE-ALPES-AUVERGNE

M. Jean-Dominique CUTTOLI
Délégué Régional

TÉL. 04 37 91 10 60
PORTABLE 06 08 40 92 53

E.MAIL jean-dominique.cuttoli@cnp.fr

C.N.P. ASSURANCES

Immeuble Aquilon
44 rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03



SUD-EST

M. Marc DEMAURET
Directeur Régional Méditerranée

TÉL. 04 95 09 18 02
FAX 04 95 09 18 39
PORTABLE 06 08 55 92 17

E.MAIL marc.demauret@cnp.fr

C.N.P. ASSURANCES

Les Docks - Atrium 10.5
6^{ème} étage
10 Place de la Joliette - BP 16634
13567 MARSEILLE CEDEX 02

CONTACT

Annie Baboulin. Téléphone 01 42 47 94 89

Déontologie professionnelle des assurances de personnes

CLUBS RÉGIONAUX

Les entreprises d'assurances membres de la Fédération française des sociétés d'assurances ont adopté des engagements à caractère déontologique relatifs notamment à la commercialisation des assurances de personnes destinés particulièrement aux conseillers en assurances de personnes.

Ces engagements sont communs avec le Gema. Ils figurent dans un recueil des engagements à caractère déontologique de l'Association Française de l'Assurance (AFA) en vigueur après le 1^{er} janvier 2009 et régulièrement mis à jour.

L'Assemblée générale de l'AFA a adopté le 10 juillet 2009 à effet immédiat, une réforme des statuts qui comporte création d'une commission de déontologie de l'AFA. Cette dernière a un rôle de proposition pour l'adoption de nouvelles règles de déontologie et un rôle de surveillance pour le respect de celles qui sont déjà en vigueur, toutes branches confondues. Elle est en outre chargée de coordonner la politique de déontologie pour l'ensemble de la profession.

Le comité distribution de la Commission plénière des assurances de personnes veille également au respect de ces engagements en collaboration avec six clubs régionaux des assurances de personnes qui couvrent le territoire français et rassemblent les cadres commerciaux des sociétés d'assurances. Ils sont une structure décentralisée de mise en œuvre de la déontologie professionnelle et de son contrôle.

Historique et évolution

Nés spontanément de rencontres entre professionnels de l'assurance, ces clubs qui ne disposent pas de la personnalité juridique, ont été définis, dans leur rôle leur composition et leur mode de fonctionnement, en novembre 1977 par une circulaire professionnelle. Au fil des années le rôle des clubs s'est diversifié. Initialement lieux de rencontre des cadres commerciaux d'assurances de personnes pour la prévention ou le règlement des litiges, ils sont devenus des lieux d'information sur les évolutions techniques, commerciales et réglementaires de l'assurance. Les réunions de clubs permettent ainsi d'évoquer des sujets intéressant l'ensemble des sociétés et orientés vers la recherche de la qualité du service rendu aux assurés.

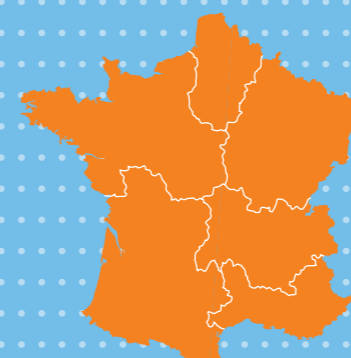
Participent à ces clubs les cadres de tous types de réseaux : salariés, agents, courtiers.

Réunion annuelle à la FFSA

Chaque année en octobre, les présidents de clubs et les membres du comité distribution se réunissent à la FFSA. Cette réunion permet de faire le point sur l'évolution des clubs et sur les questions concernant la déontologie des assurances de personnes.

Journée nationale des assurances de personnes

Chaque année alternativement, un des six clubs peut organiser, conjointement avec la Direction des assurances de personnes de la FFSA, une journée des assurances de personnes réunissant les cadres commerciaux de la région sur un thème choisi en commun où interviennent divers spécialistes et professionnels de l'assurance.



RETROUVEZ AU VERSO
**LA CARTE DES CLUBS
& LEURS PRESIDENTS**

Mode de fonctionnement des clubs

Désignation d'un président et d'un bureau

Chaque club désigne en son sein un président et un vice-président habilités à traiter localement tout problème concernant l'application de la déontologie professionnelle et à saisir en dernier recours le comité distribution de la FFSA. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de président de club et de correspondant FFSA en région. Chaque club désigne également un bureau qui l'assiste dans la gestion et l'animation du club (litiges locaux, gestion des adhérents, préparation des réunions, choix des thèmes d'actualité et des intervenants...).

Réunions semestrielles du club

Les clubs se réunissent deux fois par an, en mars et octobre. Les participants sont réputés agir à titre professionnel. Les dates sont fixées en octobre pour l'année suivante lors de la réunion des présidents de clubs. Ces dates font l'objet d'une circulaire de la FFSA adressée aux directions générales et commerciales des entreprises d'assurances afin d'éviter la fixation de réunions concomitantes. Les clubs adressent une convocation à leurs adhérents au moins un mois à l'avance et communiquent après chacune de leurs réunions un compte rendu de leur activité à la FFSA.

Fédération française des sociétés d'assurances

Organisation professionnelle créée en 1937, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe 245 entreprises représentant 90 % du chiffre d'affaires réalisé en France par les sociétés d'assurances. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurances mutuelles et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance. La FFSA remplit cinq missions principales :

- Représenter les intérêts de la profession auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux,
- Etre un outil de concertation avec ses différents partenaires,
- Etudier en commun les problèmes techniques financiers et juridiques,
- Informer le public
- Promouvoir les actions de prévention

Engagement à caractère déontologique relatifs aux assurances de personnes

Ils font l'objet d'un recueil qui a été rendu public en janvier 2009 actualisé en 2011. Ils sont les suivants :

- Engagement portant code de bonne conduite concernant la collecte et l'utilisation de données relatives à l'état de santé en vue de la souscription ou de l'exécution d'un contrat d'assurance
- Engagement relatif à la commercialisation des assurances de personnes
- Engagement relatif aux contrats en UC, y compris ceux reposant sur des actifs dédiés fermés
- Engagement relatif à l'utilisation des avances sur contrat
- Engagement relatif à la terminologie des contrats emprunteurs
- Engagement relatif à la communication des taux de rendement des supports en euros des contrats d'assurance vie et de capitalisation
- Engagement relatif aux contrats d'assurance vie
- Engagement sur l'information des notaires par les assureurs
- Engagement relatif aux contrats d'assurance vie et aux contrats de capitalisation souscrits par des personnes morales
- Engagement visant à prévenir l'existence de contrats d'assurance vie non réclamés

Respecter ces engagements est une condition statutaire d'adhésion des entreprises d'assurances à la FFSA. Ces engagements expriment l'éthique professionnelle indispensable dans un domaine aussi sensible et important que la protection des personnes en cas de décès, maladie, invalidité, l'épargne ou la préparation à la retraite.